

Direction des ressources financières

COURRIER ÉLECTRONIQUE

SAINTE-ADÈLE, le 14 novembre 2023

Aux responsables des résidences privées pour aînées

Madame,
Monsieur,

Face à la pandémie de la COVID-19, il a été nécessaire de prévoir, par l'entremise de lettres administratives ministérielles et d'arrêtés ministériels, des mesures financières afin de s'assurer que les résidences privées pour aînées (RPA) disposent des moyens nécessaires pour offrir l'intensité des services requis par cette situation.

Le 10 novembre 2023, le ministère acheminait une correspondance aux établissements les informant de la fin de la directive relative à la rémunération à taux double pour le temps supplémentaire, et ce, le 5 novembre 00 h 00.

Les dernières réclamations complétées et accompagnées des pièces justificatives requises devront nous être transmises **au plus tard le 30 novembre 2023.**

Pour toute question, nous vous invitons à communiquer par courriel à l'adresse suivante : certificationlaurentides@ssss.gouv.qc.ca

Nous vous remercions pour les efforts soutenus déployés par vous et vos équipes et veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Mario Bisson, CPA CGA
Directeur adjoint aux opérations financières

MB/jt